

*Commune de Saint-André de l'Epine
Réunion du Conseil Municipal
Séance du 21 FEVRIER 2014*

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 21 février 2014 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Gérard Vautier, Maire.

Présents : Vautier Gérard, Surville Carole, Eudes Alain, Laronche Françoise, Poignant Gérard, Lecornu Louis, Martial Nicolas, Salagnac Gaétan, Collet Stéphane, Etienne Géraldine, Corbet Isabelle.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Martial Nicolas

I - APPROBATION ET SIGNATURE DU DERNIER COMPTE RENDU DE REUNION

II – APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2013 ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013 COMMUNE ET ASSAINISSEMENT.

A – COMMUNE

Le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 de la commune sont présentés, approuvés et votés à l'unanimité.

Le résultat de clôture de l'année 2013 s'élève à :

Investissement : - 72098,82€

Fonctionnement : +224669,36€

B – ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2013 et le compte de gestion 2013 de l'assainissement sont présentés, approuvés et votés à l'unanimité.

Le résultat de clôture de l'année 2013 s'élève à :

Investissement : + 4753,95€

Fonctionnement : +6009,66€

III. PREPARATION DU BP. 2014

Il est décidé d'inscrire :

En fonctionnement :

- *Compte 6713 : secours et dot 150€*
- *Compte 657362 : subvention CCAS 1200€*
- *Compte 6574 : subventions aux associations 2500€*

En investissement :

Opération Voirie

- *Compte 2112 – terrains de voirie 7250€ (acquisition et aménagement du nouvel accès à la station d'épuration*
- *Compte 2158 – remplacement du candélabre accidenté sur le place de la mairie 2270€ avec en recette au compte 1326 la subvention de 75% du HT du syndicat d'électrification 1415€*

Opération 15 Modification du document d'urbanisme

- *Compte 202 – report de 11200€*

Opération 17 Equipement divers

- *Compte 2188 – stores de la salle polyvalente 2200€*

IV. ENGAGEMENT DE CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2014 – COMMUNE – TERRAIN DE MONSIEUR ET MADAME LAVEILLE PATRICK

RAPPEL

La réglementation prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'ordonnateur peut sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption.

L'autorisation du conseil municipal doit préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

DECISION

OPERATION VOIRIE

Compte tenu de ces dispositions, le conseil municipal décide d'ouvrir dans ces limites, la somme de :

- *Compte 2112 terrains de voirie : 2000€*

Le conseil municipal s'engage à inscrire ces crédits lors de l'adoption du budget.

ACQUISITION TERRAIN DE MONSIEUR ET MADAME LAVEILLE PATRICK

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de deux mille euros correspondant à l'acquisition d'un terrain cadastré section AB n°122 d'une contenance de 2a 00ca appartenant à monsieur et madame Laveille Patrick à Maître Macré, notaire à Saint Clair sur Elle avant la transmission de l'acte définitif de vente.

V. SUBVENTION SIE ST CLAIR SUR ELLE

Monsieur le Maire confirme au conseil municipal que le devis correspondant au remplacement et au déplacement du candélabre accidenté face à la mairie a bien été renvoyé à la Sorapel signé et accepté en date du 16 janvier 2014 pour la somme de 1886,12€ HT. D'autre part, outre l'engagement du conseil municipal à inscrire cette somme au budget primitif 2014 en dépense, parallèlement, il sera inscrit en recette la subvention de 75% attribuée par le syndicat d'électrification de St-Clair sur Elle d'un montant de 1415€.

VI. MODALITE DE RECOUVREMENT DES RECETTES ACTIVITES PERI-SCOLAIRES

L'ex Communauté de communes de l'Elle exerçait jusqu'au 31 décembre 2013 la compétence des activités périscolaires. Elle payait les dépenses et encaissait les recettes auprès des parents concernés (participation financière aux activités proposées aux enfants). Depuis le 1^{er} janvier 2014, suite à la fusion des communautés de communes et d'agglomération, la nouvelle entité créée « St-Lô Agglo » n'a pas repris dans ses statuts cette compétence. Il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les modalités de recouvrement de ces recettes auprès des familles. Après discussion et vote, le conseil municipal propose à l'unanimité que ce soit le syndicat scolaire St-André/St-Georges qui exerce cette compétence.

VI. CONSTITUTION DES BUREAUX DE VOTE DES 23 ET 30 MARS 2014

DIMANCHE 23 MARS 2014

*De 7H45 à 11H30 Stéphane Collet et Nicolas Martial
De 11H30 à 15H00 Alain Eudes et Françoise Laronche
De 15H00 à 18H00 (+ dépouillement) Gérard Poignant et Carole Surville*

DIMANCHE 30 MARS 2014

*De 7H45 à 11H30 Stéphane Collet et Alain Eudes
De 11H30 à 15H00 Géraldine Etienne et Nicolas Martial
De 15H00 à 18H00 Isabelle Corbet et (Carole ou Gérard)*

Président : Gérard Vautier Vice-présidents : Louis Lecornu et Gaétan Salagnac

Le Maire,

